

Arras, le 9 avril 2018

Elaboration des plans de prévention des risques inondations (PPRI) du Wimereux et de la Liane

Les plans de prévention des risques inondation (PPRI) identifient les zones d'aléas. Ils restreignent ou interdisent les constructions pour éviter d'augmenter la vulnérabilité du territoire.

Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, a présenté lors d'une réunion de concertation, aux élus des communes concernées (19 communes pour le Wimereux et 38 communes pour la Liane), les cartes d'aléas et d'enjeux réalisées sous le pilotage de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Cette étape importante permet d'ores et déjà aux collectivités de prendre en compte la connaissance du risque inondation dans les documents d'urbanisme ou pour la délivrance des autorisations d'urbanisme.

La concertation se poursuivra au travers d'une réunion publique, organisée d'ici l'été par les services de l'État, pour présenter les cartes d'aléas au public.

L'étape suivante sera la réalisation du zonage réglementaire et l'écriture du règlement associé permettant de définir des prescriptions d'urbanisme sur les zones identifiées. L'ensemble du dossier sera ensuite soumis à enquête publique.

Les PPRI seront approuvés dans le courant de l'année 2019, ils seront alors annexés aux documents d'urbanisme en vigueur et vaudront servitude d'utilité publique.

Les cartes et l'avancée des projets peuvent être consultées sur le site des services de l'État dans le Pas-de-Calais à partir du lien :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRN-Inondation-en-cours>